

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 2 novembre 2015

Délibération n° 2015-0733

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Chassieu - Corbas - Givors - Jonage - Mions - Marcy l'Etoile - Lissieu - Meyzieu - Quincieux -

Solaize

objet : Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER) - Représentation-substitution de la Métropole

aux Communes - Désignation de représentants du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés: MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015

Délibération n° 2015-0733

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commune (s): Chassieu - Corbas - Givors - Jonage - Mions - Marcy l'Etoile - Lissieu - Meyzieu - Quincieux -

Solaize

objet : Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER) - Représentation-substitution de la

Métropole aux Communes - Désignation de représentants du Conseil

service: Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En 1950, le Syndicat départemental d'énergies du Rhône est créé pour améliorer le réseau de distribution électrique tout en allégeant les charges financières des Communes. Son rôle évolue rapidement. Aujourd'hui, il exerce, de manière obligatoire, la compétence de la distribution publique d'électricité et, de manière optionnelle, la distribution publique de gaz, la production de chaleur et le réseau de distribution de chaleur et l'éclairage public.

10 Communes de la Communauté urbaine de Lyon ont confié au SYDER la compétence de distribution publique d'électricité: Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Mions, Marcy l'Etoile, Lissieu, Meyzieu, Quincieux et Solaize. 3 d'entre elles ont également confié la compétence de distribution publique de gaz : Lissieu, Marcy L'Etoile, Quincieux.

Impacts de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente, en lieu et place des Communes, en matière de concession de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Par arrêté préfectoral n° 2015-127-0036 du 6 mai 2015 relatif à la modification des statuts et compétences du SYDER, la Métropole s'est substituée au sein du SYDER aux Communes membres situées sur son territoire, par le mécanisme de représentation-substitution et le Syndicat est devenu un syndicat mixte en application de l'article L 3641-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'arrêté susvisé, la Métropole doit désigner ses représentants au sein du SYDER soit 21 titulaires et 11 suppléants.

Afin de simplifier le paysage institutionnel et optimiser l'action de la Métropole dans ce domaine, les représentants de la Métropole au SYDER auront pour mission de préparer les modalités de sortie de la Métropole de ce Syndicat ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

- 1° Prend acte de l'arrêté préfectoral du 6 mai 2015 relatif à la modification des statuts et des compétences du Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER) et de l'application du mécanisme de représentation-substitution pour ce qui concerne la Métropole de Lyon.
- 2° Désigne, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil syndical du SYDER, en tant que représentants titulaires :

TITULAIRES
1 - M. Joël PIEGAY
2 - M. Pascal DAVID
3 - Mme Brigitte JANNOT
4 - M. Jean-Jacques SELLES
5 - M. Claude COHEN
6 - M. Lucien BARGE
7 - M. Christophe QUINIOU
8 - M. Gilles PILLON
9 - M. Thierry BUTIN
10 - M. Yves JEANDIN
11 - M. Guy BARRAL

TITULAIRES
12 - Mme Catherine LAVAL
13 - M. Mohamed RABEHI
14 - Mme Hélène GEOFFROY
15 - M. Martial PASSI
16 - M. Ronald SANNINO
17 - M. Jérôme STURLA
18 - M. Gérard CLAISSE
19 - M. Marc GRIVEL
20 - M. Romain BLACHIER
21 - M. Gilbert-Luc DEVINAZ

3° - Désigne, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil syndical du SYDER, en tant que représentants suppléants :

SUPPLEANTS
1 - M. Rolland JACQUET
2 - Mme Laura GANDOLFI
3 - M. Michel FORISSIER
4 - M. Bernard GENIN
5 - M. Marc CACHARD

SUPPLEANTS
6 - Mme Claudette LECLERC
7 - M. Gilbert SUCHET
8 - M. Pierre CURTELIN
9 - Mme Anne BRUGNERA
10 - M. Jean-Pierre CALVEL
11 - Mme Irène BASDEREFF

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.